



Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2019

Présents : Pierre DAUDEY, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Jean-Noël VALLET, Isabelle KERN, Christine HUMBERTJEAN, Simone VALOT, Alain CUSSEY et Marilyne FONTANIER (*arrivée à 20 h40 pour le point 2*).

Absente excusée : Stéphanie FOURNIER

Absents : Aurélie JAVANET, Julien WOITTEQUAND et James BOUVERET

Secrétaire de séance : Simone VALOT.

1. Procès-verbal de la séance du 29 juillet 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité, soit 8 voix Pour.

Arrivée de Mme Maryline FONTANIER

2. Rapports 2018 des services d'eau potable et d'assainissement collectif

. **Service d'eau potable**

Mme Simone VALOT présente ce rapport qui sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

Principaux éléments

Le réseau compte 10 km de canalisation et le service est exploité en régie.

Le nombre d'habitants desservi passe de 579 à 580 habitants desservis.

Le prix pour une consommation de 120 m³ :

	<u>En 2018</u>	<u>En 2019</u>
. Part collectivité :	150.00 €	150.00 €
. Taxes et redevances :	40.80 €	40.80 €
Total :	190.80 €	190.80 €
	1.59 € / m ³	1.59 € / m ³

Toutes les analyses sont conformes.

Le rendement du réseau est de 86 % en 2018 ; ce qui est très correct.

Après présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour :

- . adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- . décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- . décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

. **Service d'assainissement collectif**

Mme Simone VALOT présente ce rapport 2018 qui sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

Le service est exploité en régie et dessert 536 habitants.

La commune possède une station d'épuration d'une capacité de 880 Equivalents Habitants à boue activée aération prolongée mise en service en 1981.

Le réseau compte 1.760 km de canalisation unitaire et 3.60 km de séparatif.

Toutes les analyses du bilan 24 h et des boues d'épuration sont conformes.

Les boues sont épandues sur des terres agricoles labourables.

Le prix pour une consommation de référence de 120 m³ :

Le prix pour une consommation de 120 m³ :

	<u>En 2018</u>	<u>En 2019</u>
. Part collectivité :	183.00 €	183.00 €
. Taxes et redevances :	18.60 €	18.60 €
Total :	201.60 €	201.60 €
	1.68 € / m ³	1.68 € / m ³

Après présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour :

- . adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- . décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- . décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3. Modification du règlement de la restauration scolaire

M. le Maire explique qu'il y a lieu d'apporter une modification dans les articles 5 – 6 et 8 du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire suite à la facturation forfaitaire du midi (repas + garderie).

Ainsi :

Art 5 : « *tout repas commandé et non annulé....* » sera remplacé par « *Toute inscription non annulée dans les conditions ci-dessus sera facturée* »

Art 6 : Complété par : *la facturation sera établie sur la base d'un forfait de restauration périscolaire (repas et garderie) et au même rythme que celui des heures d'accueil périscolaire, soit mensuellement. ...*

Art 8 : Complété par : *Le tarif de ce service tient compte désormais des Quotients Familiaux des Familles (tarification sociale par tranches) et sera révisé chaque année par délibération du conseil municipal.*

Le justificatif du Quotient Familial devra être fourni à l'inscription des enfants. A défaut, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces modifications, soit 9 voix Pour.

4. Vente à M. KOLLY d'une partie de l'ancien chemin du Moulinot

M. le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 24 juin dernier relative à la vente au couple KOLLY d'une partie du chemin communal.

Le Maire informe les conseillers que pour faire aboutir cette vente, la parcelle en question doit être référencée au cadastre. Dès réception du numéro, une nouvelle délibération sera nécessaire.

5. Adhésion de la commune aux contrats groupe en matière de prévoyance et de complémentaire santé

M. le Maire rappelle que la commune avait donné son accord pour que le Centre de Gestion du Doubs lance une procédure de mise en concurrence pour des contrats d'assurances destinés à couvrir les risques Santé et/ou Prévoyance pour les agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la période 2020-2025.

Les résultats de cette consultation sont désormais connus.

En prévoyance, c'est le cabinet CNP/Sofaxis et pour la complémentaire santé, c'est le groupement MNT/Mut'Est/MMC.

Le Maire propose d'adhérer à ces deux contrats et de participer à hauteur de 10 € par mois et par agent à temps complet.

Le Conseil accepte cette proposition à 9 voix Pour.

Le Maire précise que conformément à la procédure, il va saisir le Comité Technique pour avis. Ensuite le Conseil pourra valider définitivement l'adhésion de la commune

6. Approbation du rapport de la CLECT du 2 juillet 2019

M. le Maire informe qu'il a reçu par courrier en date du 8 juillet 2019 par le Président de la CLECT de la CC Loue Lison le rapport établi par la CLECT en date du 2 juillet dernier. Il rappelle que la CCLL verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de FPU (Fiscalité Professionnelle Unique)

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie dès le mois de mars 2019 pour étudier les transferts de compétence 2019 et affiner les transferts de charges correspondants.

M. le Maire propose aux conseillers d'approuver ce rapport.

Le Conseil après avoir pris connaissance de ce qui revenait à la commune approuve ce rapport et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier. Vote 9 voix Pour.

7. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD)

M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental lui demandant une éventuelle participation financière de 0.61 €/hbt pour le FSL et 0.30€ par/hbt pour le FAAD.

Le Conseil refuse cette demande à l'unanimité, soit à 9 voix, la CCLL participant déjà à ces deux fonds pour le compte de ses communes adhérentes.

8. Transformation d'une convention d'occupation précaire d'un garage en bail classique

Mme Simone VALOT rappelle au Conseil que M. Pierre DAUDEY loue le garage communal n°7 depuis le 15 décembre 2009 par convention d'occupation précaire, ce garage étant destiné en priorité à l'école pour un éventuel rangement du matériel.

Mme VALOT informe qu'à la suite des travaux de rénovation de l'école, il n'y a plus lieu de réserver l'usage du garage.

Mme VALOT propose donc de transformer la convention d'occupation précaire de M. DAUDEY en un bail classique comme pour les autres garages.

Le nouveau bail sera conclu aux conditions suivantes :

- . Loyer : 29 €/mois. (*Loyer actuel du dernier garage loué, le N° 4*)
- . Révision du loyer : le 1^{er} juillet de chaque année, en fonction des variations de l'indice de référence de loyers.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 8 voix Pour, ces propositions ; M. Pierre DAUDEY s'étant retiré de la réunion.

9. Remboursement d'achat de doubles de clés pour l'école par le Maire

Mme Simone VALOT informe les conseillers que suite aux travaux de l'école, les enseignants ont demandé des clés de l'ancien périscolaire puisque son entrée est devenue l'entrée principale.

M. le Maire présente la facture correspondante de 32.00 € qu'il a dû régler et en demande le remboursement.

Le Conseil accepte à 8 voix Pour ; M. DAUDEY s'étant retiré de la réunion.

10. Projet d'extension de la zone 30 en traversée du village.

Le Maire informe les conseillers qu'il reçoit régulièrement des doléances des riverains des rues de Bourg-Sec et Dornier concernant les risques liés à la vitesse

des véhicules. La circulation des deux roues et la sortie des véhicules des propriétés ne sont pas sans danger. Il envisage donc, par arrêté, de limiter à 30km/h la vitesse des véhicules circulant sur ces deux routes, comme c'est déjà le cas sur la place Saint-Etienne.

Les échanges montrent que la majorité des conseillers est plutôt réservée sur l'efficacité de cette mesure. Le Maire indique qu'il se donne un temps de réflexion avant de prendre une décision.

11. Adhésion au CAUE

Le CAUE du Doubs (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*) est à disposition pour assurer gratuitement ses missions de services aux collectivités, particuliers et ensemble des partenaires. Pour en bénéficier, les communes doivent adhérer. Pour Liesle, le montant annuel est de 120 €.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion. Vote 8 voix Pour et 1 Abstention.

12. Avis sur la proposition de fusion de sites Natura 2000

La commune de Liesle fait partie du site Natura 2000 Forêt de Chaux

L'objectif de la présente consultation est de fusionner les sites Valons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux et Côte de Château le Bois et gouffre du Creux à Pépé et d'y intégrer la grotte du réseau de cavités à Minioptères de Schreibers sans modification du tracé des périmètres.

Il est par ailleurs proposé la désignation de ce site en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux » 2009 et de l'intégrer à celle de la « Forêt de Chaux »

Nom actuel : Valons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux

Nom proposé : Valons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux

L'objectif est de simplifier la gestion administrative des sites et d'assurer une meilleure lisibilité pour les usagers.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette fusion. Vote 9 voix Pour

13. Présentation du rapport de la CCLL sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018

M le Maire présente le rapport 2018 du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes Loue Lison.

La CCLL organise la collecte sur ses 75 communes membres pour une population totale de 24 937 habitants.

Les collectes des Ordures Ménagères Résiduelles (ORM) 1 fois par semaine (*Entreprise Willy WETZEL*)

Les déchets ménagers Recyclables (DMR) 1 fois tous les 15 jours (*Entreprise NICOLLIN*).

Les verres dans les bacs à verres par l'entreprise SOLOVER.

Les encombrants 2 fois par an par l'entreprise Willy WETZEL et TRI

Le traitement des déchets ménagers est effectué par le SYBERT

Pour 2018 : la collecte et le traitement de tous les déchets coûtent 70.73 € par habitant

14. Indemnité de Conseil de la Trésorière

La trésorière a quitté son poste de Quingey, elle a fait parvenir son décompte d'indemnités de conseil et de budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2019.

Au titre de 2019, les indemnités de Conseil et de budget s'élèvent à 316.42 € brut.

Le conseil accepte de verser 100% de celles-ci soit 316.42 €.

Vote : 4 Pour, 2 Abstentions et 3 Contre.

15. Questions diverses

. **Information sur le Haut Débit** : les travaux pour l'installation de la fibre optique progressent, une réunion publique aura lieu en novembre.

Les personnes intéressées, voir le site : www.doubs-thd.fr (liste et lien avec les opérateurs)

. Mise en place du RIFSEEP

M. le Maire informe les conseillers de l'avancement du travail pour la mise en place du RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*) qui remplace les primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Le RIFSEEP est composé de deux parties et applicable à nos 4 agents:

- L'indemnité de fonctions, de Sujétions et d'expertise (IFSE) liée à l'emploi,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Pour la commune, suivant cette grille de classement :

- les emplois sont tous classés en catégorie C,
- les agents en fonction du niveau de responsabilité soit en groupe 1 soit en groupe 2

Groupe 1 : Lucie PONCET, Conception BARROCCA, Ludovic LANNEAUX

Groupe 2 : Coralie ELLENRIEDER

Au vue de ces informations le Conseil autorise le Maire à saisir le comité technique pour sa mise en place.

. **Recensement** : le recensement aura lieu du 15 janvier au 15 février 2020. Une affiche va être apposée pour le recrutement d'une personne disponible pour le réaliser et assister aux journées de formation début janvier.

. **ENEDIS** : Le Maire informe les conseillers qu'ENEDIS projette de mettre en sous terrain, pour cause de vétusté, la ligne électrique aérienne de Lombard au poste de Saumon sur parcelle ZB 34 sur la commune Liesle. Cette nouvelle ligne empruntera le chemin reliant les 2 communes ; il y a lieu sur une partie de couper quelques arbres afin de faciliter le passage de la machine. Ce travail sera réalisé par les employés communaux.

. Périscolaire : ADS

Cette année le nombre important d'enfants fréquentant le service périscolaire du midi, oblige la commune à employer une 3^{ème} personne certains jours de la semaine. La création d'un poste d'agent semble compliquée. En effet, il ne s'agit que de quelques heures et on ne sait pas si cet emploi sera encore nécessaire l'an prochain.

Le Maire informe qu'il va donc contacter ADS (entreprise d'insertion) pour pourvoir à ce poste.

. COURBET à Ornans

Une soirée et 2 courts métrages seront présentés en présence des réalisateurs au cinéma à Ornans le vendredi 20 septembre à 20 H.

. Carrefour des collectivités Locales

Le maire informe les conseillers de la tenue du carrefour des collectivités locales les 10 et 11 octobre 2019 à Micropolis Besançon.

. Complexe multi associatif d'Arc et Senans

La mairie d'Arc et Senans invite le maire et les conseillers municipaux à visiter leur complexe multi associatif (gymnase-dojo-salle de gym) le samedi 28 septembre à 15 H

. Le nettoyage à Liesle : Journée mondiale du nettoyage de notre planète

Rappel de cette journée nettoyage à partir de 9h30 sur la place, merci d'avance pour les participants attendus nombreux.

. Les Vœux du Maire 2020

La cérémonie des Vœux du maire aura lieu le 4 janvier 2020.

. Repas des Anciens

Le repas des anciens aura lieu le 11 janvier 2020

Séance levée à 0 h 10

Prochaine réunion de conseil : le 14 octobre 2019

